

Présidence

Dossier suivi par

Mickaël DIDAT

Tél. 04.74.45.47.04

mickael.didat@ain.chambagri.fr

Nos réf. I:\1-
Bureautique\07_Territoire_Dvlpt_Local
\0702_Urbanisme\01\070204_Procédure
res_urba\Documents_urba\PLUI\3_CC
_Haut_Bugey\2_Modif_rev\LH_modif.s
impl-PLUIH Ht Bugey-n°3-2021.doc

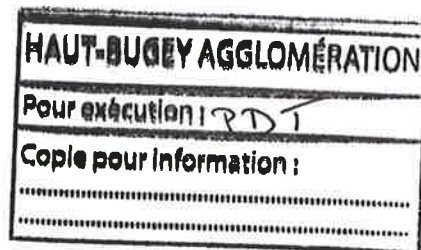
Chambre d'Agriculture de l'Ain

4 avenue du Champ de foire

BP 84

01003 Bourg en Bresse

Tél : 04 74 45 47 43



HAUT BUGEY AGGLOMERATION
57 RUE RENE NICOD
CS 80502
01117 OYONNAX CEDEX

Bourg-en-Bresse, le 13 septembre 2021

Objet : Modification simplifiée n°3 du PLUIH
Communes de Brénod, Géovreisset, Izernore, Le Poizat-Lalleyriat, Maillat, Nantua,
Samognat et Vieu d'Izenave
- AVIS -

Monsieur le Président,

Par courrier réceptionné dans nos services le 2 août 2021, conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme de l'Habitat, suite à votre arrêté du 27 juillet 2021. Nous vous en remercions.

Au titre des personnes publiques associées à cette modification simplifiée, nous vous informons que nous formulons un **avis favorable** sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Michel JOUX

Jean Deguerry

*Président du Conseil départemental
de l'Ain*

**Direction générale adjointe
Finances Développement et
Attractivité des Territoires**
Direction du développement des territoires
Service aménagement et observatoire des territoires

LVB/CB/XD/EL

Dossier suivi par :

Madame Emmanuelle LEGENDRE

tél : 04 69 19 10 60

Madame Annie ESCODA
Vice-présidente Aménagement de
l'espace et Stratégie territoriale
Haut Bugey Agglomération
57 rue René Nicod - CS 80502
01117 OYONNAX Cedex

Bourg-en-Bresse, le **13 OCT. 2021**

Madame la Vice-présidente,

Vous avez notifié au Département de l'Ain l'arrêt du projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de Haut Bugey Agglomération, conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Le projet de modification porte sur la rectification d'erreurs matérielles, l'évolution ou la suppression d'emplacements réservés et l'ajout de mentions dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Le Département de l'Ain n'a pas d'observations à formuler sur cette modification.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-présidente, mes salutations les meilleures.

Bien à toi,

Jean DEGUERRY



Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION

ARRIVÉ le

25 AOÛT 2021

HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION

Pour exécution: PDT

Copie pour information:

Communauté d'agglomération du Haut-Bugey
57 rue René Nicod
CS 80502
01117 Oyonnax Cedex

Lajoux, le 20 août 2021

Nos réf. : 2021_774_MP_CFM

OBJET : Modification simplifiée n°3 du PLUIH

Dossier suivi par : Matthieu PEROZ - Mail : m.peroz@parc-haut-jura.fr - ☎ 03 84 34 12 21

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part de votre projet de modification simplifiée n°3 par un courrier reçu le 30 juillet dernier, et je vous en remercie.

Après examen des motifs et des ajustements envisagés à Géovreisset, Le Poizat-Lalleyriat, Nantua et Samognat, je vous informe que le Parc se positionne favorablement quant à vos projets.

En vous souhaitant d'aboutir rapidement dans vos démarches,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

La Présidente,
Françoise VESPA



Alpilles
Ardennes
Armorique
Aubrac
Avesnois
Baie de Somme
Picardie maritime
Ballons des Vosges
Baronnies Provençales
Boucles de la Seine
Normande
Brenne
Brière
Camargue
Caps et Marais d'Opale
Causses du Quercy
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais français
Golfe du Morbihan
Grands Causses
Guyane
Haut-Jura
Haut-Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Luberon
Marais du Cotentin et du Bessin
Marais Poitevin
Martinique
Massif des Bauges
Médoc
Millevaches en Limousin
Montagne de Reims
Mont-Ventoux
Monts d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise en Méditerranée
Normandie-Maine
Oise-Pays de France
Perche
Périgord-Limousin
Pilat
Préalpes d'Azur
Pyrénées Ariégeoises
Pyrénées Catalanes
Queyras
Sainte-Baume
Scarpe-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin français
Volcans d'Auvergne
Vosges du nord

Maison du Parc
du Haut-Jura

29, le Village - 39310 LAJOUX
Tél. : 03 84 34 12 30
www.parc-haut-jura.fr
parc@parc-haut-jura.fr



HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION
ARRIVÉ le
26 Août 2021

Nantua, le 23 août 2021

HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION
Pour exécution : PDT
Copie pour information : DGS

Monsieur DEGUERRY Jean
Haut Bugey Agglomération
57 rue René Nicod
CS 80502
01117 Oyonnax Cedex

N/Réf. : JPT/BM/CDV

Affaire suivie par Laurent SAUZAY

JD/AD/LS/SR

OBJET : Notification du dossier de la modification simplifiée n° 3 du PLUiH sur les communes de : Brénod, Géovreisset, Izernore, Le Poizat-Lalleyriat, Maillat, Nantua, Samognat et Vieu d'Izenave.

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier et du dossier de modification simplifié n° 3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme de l'Habitat sur les communes de : Brénod, Géovreisset, Izernore, Le Poizat-Lalleyriat, Maillat, Nantua, Samognat et Vieu d'Izenave.

Nous n'avons pas d'observations à faire, le dossier est conforme à notre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET





PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale des
Affaires culturelles

Liberté
Égalité
Fraternité

HAUT BUGEY AGGLOMERATION

Unité départementale de
l'architecture et du
patrimoine de l'Ain

Bourg-en-Bresse, le 06 août 2021

Affaire suivie par : Marion PEROT / Laurence MONIER

Courriel : marion.perot@culture.gouv.fr
laurence.monier@culture.gouv.fr

Tél. : 04 74 22 23 23

Réf. : MP/LM/2021

Objet : Modification simplifiée 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Haut Bugey Agglomération

Pour faire suite à votre consultation du 4 août dernier relative au projet cité en objet, je vous informe que ce projet n'appelle pas d'observation de la part du service.

L'architecte des bâtiments de France,
adjoindé à la cheffe de l'unité départementale
de l'architecture et du patrimoine de l'Ain

Marion PEROT


L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE
Adjoindé à la cheffe
de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain
Marion PEROT

25/08/2021

transmission LS

Véronique LEROUX

De: Catherine GIBIER <catherine.gibier@cma-auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: mardi 24 août 2021 10:24
À: HBA
Objet: Accusé Réception envoi PLU du 28 juillet 2021, affaire suivi par Laurent Sauzay
Pièces jointes: DOC240821.pdf; DOC240821.pdf

HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION
Date d'exécution: PDT
Copie pour information:

Bonjour Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour vos envois par courrier du 28 juillet 2021 (copies ci-jointe)

Nous vous informons que nous n'avons aucune observation à apporter sur ces 2 dossiers de modification PLU Intercommunal,

Cordialement.



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
AIN

Catherine Gibier

Accueil
Tél : 04 74 47 49 00
Courriel : catherine.gibier@cma-auvergnerhonealpes.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Ain,
CS 20123 VIRIAT - 102 bd Edouard Herriot
01004 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
www.cma-ain.fr | [Facebook](#) | [Linkedin](#) | [Youtube](#)



Ces courriers doivent donc être appréciés comme contenant des éléments donnés à titre d'information, qui pourront être, si nécessaire, confirmés par une correspondance officielle